

Annexe 1

Liste des pièces du dossier

Le dossier de demande d'agrément ou de renouvellement comprend les documents suivants :

1 – L'établissement / Les établissements

- Pour les établissements relevant de l'initiative et de la responsabilité des collectivités territoriales l'autorisation des instances délibérantes à demander l'agrément
- Statuts
- Conventions de partenariat, collaborations
- Plan des locaux et liste des équipements
- Dans le cas d'un agrément conjoint entre plusieurs établissements, les éléments suivants :
 - les apports en coopération (mise à disposition d'heures d'enseignements, de locaux notamment) ;
 - la répartition des responsabilités opérationnelles (admission des élèves, définition des programmes d'enseignement, validation des évaluations, attributions des bourses, notamment) ;
 - les conditions de mobilité des enseignants, les moyens mis en œuvre pour les déplacements des élèves entre les différents sites, la répartition cohérente entre les établissements des enseignements prévus dans la maquette.

2 - Fonctionnement pédagogique des enseignements préparatoires

- Effectifs des élèves ou des étudiants, conditions et modalités d'admission
- Maquette pédagogique, règlement des études, modalités de sélection et d'évaluation des élèves ou des étudiants
- Modèle du dossier de suivi de l'élève ou de l'étudiant
- Pour une demande de renouvellement : tableau statistique présentant les résultats des élèves ou des étudiants pendant les années couvertes par le précédent agrément, la liste des concours présentés, les concours réussis et l'établissement choisi par chaque élève ou étudiant, les éventuelles réorientations

3 - Équipe pédagogique

- Cadre d'emploi et qualification des enseignants et du responsable pédagogique (CV)
- Liste des intervenants ponctuels et leur CV

4 - Aspects administratif et financier

- Budget détaillé des enseignements préparatoires
- Frais d'inscription et de scolarité